PROCÈS VERBAL du CONSEIL DE LA VIE SOCIALE du 22 octobre 2024

Membres Présents à l'ouverture de la séance :

- Madame MALAGA Denise, représentante titulaire des personnes accueillies
- Madame MOINEAU Etiennette, représentante titulaire des personnes accueillies
- Monsieur JEANNOT Jean-Pascal, représentant suppléant des personnes accueillies,
- Monsieur LACHETEAU Jean-Pierre (cousin de Monsieur et Madame MALAGA) représentant titulaire des familles
- Madame PORTRON Isabelle, Agent de restauration, représentante du personnel
- Madame MAUGER Lucie, Psychologue, représentante de l'organisme gestionnaire
- Monsieur RIVAUD Gérard, représentant du Conseil Départemental de la Citoyenneté et l'Autonomie (CDCA 86)
- Madame TINARD Claudine, Présidente VMEH, représentante des bénévoles
- Madame RIMBERT Bénédicte, Cadre de santé

Excusés :

- Monsieur BERT Jean-Claude, représentant suppléant des personnes accueillies, **Président du CVS**
- Monsieur MILLET Edgard, représentant titulaire des personnes accueillies
- Madame SKORACKI Chantal (fille de Madame DEBENEST) représentante titulaire des familles
- Madame FERRIER Elodie (petite-fille de Madame VERRON), représentante suppléante des familles
- Madame CORDEAU Caroline, Animatrice, représentante de l'organisme gestionnaire

I. Fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale (CVS)

A. Nouvelle composition du CVS

Mme RIMBERT informe les membres du CVS présents que M. Thomas Vallégant Directeur-Adjoint a quitté l'établissement le 19/09/2024.

16 avenue Jean Jaurès - 86400 CIVRAY - ☏ 05 49 87 02 91 - 🖷 05 49 87 90 25
Courriel : accueil@ehpadlescapucines.fr
http://www.ehpadlescapucines.fr

Le 8 octobre 2024

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (C.V.S.)

Vu la délibération n°2023-18 du 28 avril 2023 du Conseil d'Administration

1° Représentants des personnes accompagnées *(article D311-5 CASF)*

- **Madame MALAGA Denise, représentante titulaire des personnes accueillies,**
  Elections du 30 novembre 2022
- **Monsieur MILLET Edgard, représentant titulaire des personnes accueillies,**
  Elections du 30 novembre 2022
- **Madame MOINEAU Etiennette, représentante titulaire des personnes accueillies,**
  Elections du 30 novembre 2022
- **Monsieur BERT Jean-Claude, représentant suppléant des personnes accueillies,**
  Elections du 30 novembre 2022 **Président**
- **Monsieur JEANNOT Jean-Pascal, représentant suppléant des personnes accueillies,**
  Elections du 30 novembre 2022

2° Représentants des familles des personnes accompagnées *(article D 311-5 CASF)*

- **Madame SKORACKI Chantal (fille de Madame DEBENEST), représentante titulaire des familles**
  Elections du 18 janvier 2024 **Vice-Présidente**
- **Monsieur LACHETEAU Jean-Pierre (cousin de Monsieur et Madame MALAGA), représentant titulaire des familles**
  Elections du 18 janvier 2024
- **Madame FERRIER Elodie (petite-fille de Madame VERRON), représentante titulaire des familles**
  Elections du 18 janvier 2024

3° Représentants des professionnels et de l'équipe médico-soignante *(article D 311-5 CASF)*

- **Madame PORTRON Isabelle, représentante titulaire**
  - **Madame MOREAU Magalie, représentante suppléante**
    Elections professionnelles du 6 Décembre 2019 et courrier du syndicat CGT du 2 janvier 2019
- **Madame RIMBERT Bénédicte, Cadre de santé**
  Délibération du Conseil d'Administration du 28 Avril 2017

4° Représentants de l'organisme gestionnaire *(article D 311-5 CASF)*

- **Madame MAUGER Lucie, Psychologue**
  Délibération du Conseil d'administration n°20/07 du 11 mars 2020
- **Madame CORDEAU Caroline, Animatrice**
  Délibération du Conseil d'administration n°21/18 du 25 juin 2021

5° Représentant des bénévoles *(article D 311-5 CASF)*

- **Madame TINARD Claudine, Présidente VMEH**
  Délibération du Conseil d'administration n° du 28 avril 2023

6° Assiste aux débats : un représentant du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) (*article D. 311-18 CASF)*

- **Monsieur Gérard RIVAUD, membre du CDCA**
  Courrier du Conseil Départemental du 01/06/2023

16 avenue Jean Jaurès - 86400 CIVRAY - ☏ 05 49 87 02 91 - 🖷 05 49 87 90 25
Courriel : accueil@ehpadlescapucines.fr
http://www.ehpadlescapucines.fr

NOTA BENE :
Madame Bénédicte RIMBERT représente la direction et anime les débats du Conseil de la Vie Sociale.

B. Approbation du procès-verbal du CVS du 19 juin 2024

Le PV du 19 juin 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du CVS.

II. Règles de vie collective et modalités de fonctionnement du service

A. Information concernant la situation financière de l'établissement

Mme Bénédicte RIMBERT transmet les informations communiquées par Mme Savariau Directrice.

Rappel des décisions précédentes

- Avis du CVS pour valider conformément à la convention d'aide sociale signée, un tarif hébergement journalier moyen de 66,27€ pour les résidents présents et les nouveaux entrants à compter du 1er janvier 2024
- Avis du CVS à autoriser Madame La Directrice à demander un avenant à la convention d'aide sociale du département permettant de modifier l'article 7b. Le taux de 10% est demandé en majoration de 10% soit 20%, cette modification permettra à l'EHPAD d'appliquer un tarif hébergement journalier de 72,30€ à compter du 1er juin 2024 pour les résidents payants nouveaux entrants, tout en maintenant le tarif de l'établissement inférieur aux structures environnantes

➨ *Avis favorable du CVS sur les tarifs prévisionnels Hébergement 2024 lors de la séance du 30 janvier 2024*

Modification des tarifs 2024:

Pour que l'établissement soit à l'équilibre financier:

Augmentation des tarifs (hors aide sociale):

•Pour les résidents qui entreront à partir du 1er juin 2024 en hébergement permanent : + 7,30€ / journée (+ 11,2%)

•Pour les résidents présents et nouveaux entrants à compter du 1er janvier 2024 : + 1,27€ / journée (+1,95%)

		TARIFS 2024	Nouveaux TARIFS 2024
Hébergement + 60 ans	Bénéficiaire Aide sociale	60,25 €	60,25 €
	Non Bénéficiaire Aide sociale Résidents présents au 31/05/2024	65 €	66,27 €
	Non Bénéficiaire Aide sociale Résidents entrants au 01/06/2024	65 €	72,30 €
Hébergement – 60 ans	Bénéficiaire Aide sociale	76,49 € (dont 16,84 € pour la dépendance)	76,49 € (dont 16,84 € pour la dépendance)
	Non Bénéficiaire Aide sociale	76,49 € (dont 16,84 € pour la dépendance)	76,49 € (dont 16,84 € pour la dépendance)

16 avenue Jean Jaurès - 86400 CIVRAY - ☏ 05 49 87 02 91 - 🖷 05 49 87 90 25
Courriel : accueil@ehpadlescapucines.fr
http://www.ehpadlescapucines.fr

Réponse du Conseil Départemental de la Vienne

Reçu le
04 OCT. 2024
EHPAD LES CAPUCINES
86400 CIVRAY

Poitiers, le 30 SEP. 2024

Madame SAVARIAU
Directrice
EHPAD « Les Capucines »
16 AVENUE JEAN JAURES
86400 CIVRAY

Direction de l'Autonomie
Service des établissements et
services sociaux et médico-sociaux

Réf : 2024/191
NF/IMR/SJ

Objet : Demande de hausses tarifaires à l'hébergement

Madame la Directrice,

Par courriels du 16 mai 2024 et du 19 août dernier, vous sollicitez le Président du Département en vue de pratiquer deux hausses du tarif hébergement de votre établissement pour les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement.

Le tarif en vigueur dans votre structure s'élève à 65 € depuis le 1er janvier 2024 et est appliqué aux résidents payants. Or, les évolutions que vous proposez conduiraient à l'application d'un tarif de 66,27 € pour les résidents payants présents à ce jour avec effet rétroactif au 1er janvier 2024 et à 72.30 € pour les nouveaux résidents payants, avec effet au 1er juin 2024.

La convention d'aide sociale à l'hébergement, actant la mise en œuvre de la tarification dite différenciée et signée le 31 janvier 2024, ne prévoit pas de revalorisation des tarifs en cours d'année, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour rappel et comme précisé par courrier du 20 février 2024, votre structure a bénéficié cette année d'une hausse de 10% du tarif moyen 2023 à titre dérogatoire après accord du Président du Département. Toutefois, une nouvelle hausse des tarifs pourra être réexaminée dès lors que le décret d'application de la loi du 8 avril 2024 relatif au dispositif de la tarification différenciée, qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2025, sera publié.

Aussi, je suis au regret de vous informer que le Département, dans l'attente de la publication du décret susmentionné, n'est pas en mesure de répondre favorablement à votre demande.

Mes équipes restent disponibles pour un échange si vous l'estimez nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil Départemental
Et par délégation
Le Directeur Général des Services

Jean-Luc POUGET

Département de la Vienne
Place Aristide Briand - CS 80319
86008 Poitiers cedex
Tél. 05 49 55 66 00
lavienne86.fr

16 avenue Jean Jaurès - 86400 CIVRAY - ☏ 05 49 87 02 91 - 🖷 05 49 87 90 25
Courriel : accueil@ehpadlescapucines.fr
http://www.ehpadlescapucines.fr

Mme RIMBERT fait lecture du courrier réponse du CD 86 et indique qu'il s'agit donc d'un refus des propositions faites par l'établissement pour rétablir la situation financière.

A la même date, le Conseil départemental a transmis son aval pour la réalisation du projet de travaux porté par l'établissement.

Mme RIMBERT informe les membres du CVS également que dans le courant du mois d'août, il y a eu une alerte de risque d'impayé des salaires de septembre. Dans ce contexte, la direction a relancé le CD86 qui n'avait pas répondu aux demandes précédentes et qui a donc envoyé le courrier du 30.09.2024

Afin de stabiliser la situation, un plan d'action a été projeté :

- l'ARS a alloué la dotation soins de décembre dès septembre, (elle devra être restituée en décembre)

- l'établissement a informé toutes les familles et résidents de la mise en place du terme à échoir au mois de novembre, (cf newsletter sur le site internet)

Home > 2024 > octobre > 1 > Changement du mode de facturation à compter du mois de novembre pour certains résidents entrés avant le 1er janvier 2024

A partir du mois de novembre 2024, l'EHPAD Les Capucines changera le mode de facturation de ses résidents pour passer d'un terme échu à un terme à échoir.

En effet, l'article R314-114 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit à l'alinéa 2 que les prix de journées des EHPAD sont facturés mensuellement selon le terme à échoir.

Définition du paiement à terme échu :

On parle de paiement à terme échu lorsque la facturation d'un bien ou d'un service est envoyée au client une fois que la prestation ou la livraison de la marchandise a été effectuée. En d'autres termes, le paiement ne pourra être exigé par le prestataire qu'une fois que son client aura obtenu le service ou le bien demandé dans le cadre de la transaction.

Définition du paiement à échoir :

Par définition, le terme à échoir est l'exact opposé du terme échu. De fait, une facturation à échoir signifie que l'établissement demande à son client de régler en avance la prestation dont il souhaite bénéficier.

C'est cette dernière qui s'applique aux EHPAD en vertu de l'article R314-11 et qui est actuellement appliquée aux résidents entrés dans l'établissement à partir du 1er janvier 2024. Pour les résidents entrés avant cette date, l'EHPAD réalise la facturation des frais de séjour à terme échu prélevé en fin de mois.

Le changement aura lieu au mois de novembre

Pour ces mêmes résidents, **la facturation du mois d'octobre et novembre sera établie début novembre et prélevée entre le 15 et le 25 novembre**. La facturation du mois de décembre sera établie début décembre pour un prélèvement entre le 15 et le 25 décembre et cela chaque mois ensuite.

- l'établissement est intégré par l'ARS dans le processus « EHPAD en difficulté » qui permettra de bénéficier de financements complémentaires le cas échéant.

16 avenue Jean Jaurès - 86400 CIVRAY - ☏ 05 49 87 02 91 - 🖷 05 49 87 90 25
Courriel : accueil@ehpadlescapucines.fr
http://www.ehpadlescapucines.fr

A ce jour la situation financière reste critique et nos projections à ce jour nous amènent à penser une phase de rupture financière en février 2025. Le CVS sera informé des évolutions.

Monsieur LACHETEAU Jean-Pierre pose deux questions concernant la mise en place du terme à échoir au mois de novembre :

- Quel sera le dû suite à un départ d'un résident en cours de mois ?

- Pour le paiement des 2 mois (1 en terme échu du mois d'octobre et celui en terme à échoir de novembre), y aura-t-il des facilités de paiements ?

Mme RIMBERT transmettra les questions à la Direction pour répondre aux membres du CVS. Elle indique que les résidents ou leur famille peuvent se rapprocher de l'agent d'accueil pour toute question.

Monsieur RIVAUD Gérard, représentant du Conseil Départemental de la Citoyenneté et l'Autonomie (CDCA 86), pense que la situation n'est pas si alarmante.

B. Organisation de la fin d'année

Animation

Mme RIMBERT transmet les informations de Mme Caroline CORDEAU, animatrice de l'établissement.

- Repas des familles le 22/11 pour les secteurs R2 et Chaumière
- Sorties au restaurant d'application des Terres Rouges
- Journée "soldes" avec les vêtements de la lingerie
- Projection d'un film réalisé dans un EHPAD du Pays basque avec des résidents qui y habitent (Proposé par les VMEH)
- Spectacle de cirque pour Noël

C. Point sur les AAP

Mme Barbara MEUNIER-FOUGERAT est invitée en qualité d'ergothérapeute de l'établissement a présenté l'ensemble des appels à projets initiés.

Appel à candidature de l'ARS « Actions de prévention en EHPAD » (avril 2024)

Nous avons répondu à cet AAC sur le thème de la **prévention de la dénutrition** en incluant :

- L'intervention d'une diététicienne 1x/mois pendant 2 ans
- L'intervention de l'association « l'atelier du placard » de la filière Chanvre Nouvelle Aquitaine pour la mise en place d'ateliers culinaires 2x/mois
- 150 pichets d'eau de 0,5L. pour chaque chambre de l'EHPAD
- 144 gobelets 16cl
- 8 cuillères doseuses pour le service des cuisines
- 6 cuillères anti renversement pour l'autonomie des résidents lors des repas

- 16 moules en silicone pour la présentation des repas en texture mixée
- 24 assiettes à 2 compartiments pour la présentation des repas en texture mixée
- 8 lots de 4 couverts ergonomiques pour l'autonomie des résidents lors des repas
- 1 congélateur armoire pour les glaces (afin de lutter contre la déshydratation).

La demande a été déposée pour les EHPADs de Civray, Couhé et Chaunay pour un total de 72 069.07 € TTC dont 26 791.89 € TTC pour Les Capucines.

Publication des résultats courant juillet 2024 mais pas de réponse à ce jour.
Allocation des crédits : novembre-décembre 2024.

Appel à candidature de l'ARS « Programmes antichute en EHPAD basés sur l'activité physique adaptée » (mai 2024)

AAC avec « protocole » imposé par l'ARS :

Intervention d'un professeur d'APA sur 2 ans pour les résidents GIR 3-4 :

- Première année : 2 séances d'APA par semaine en groupe de 12 résidents maximum = exercices de renforcement musculaire, d'équilibre et activités physiques, sportives ou artistiques
- Seconde année : 1 séance par mois pour chaque résident en entretien individuel =
- Éducation/sensibilisation à la santé par l'activité physique.

Des évaluations sont à réaliser tous les 6 mois avec un reporting des données à l'ARS.

Le dossier déposé regroupe 3 EHPAD (Civray, Couhé et Chaunay) pour un montant de 106 668.00 € dont 35 556.00 € pour Les Capucines.

Notification de décision et allocation des crédits : novembre 2024
Pas de réponse à ce jour.

Demande de subvention Association de Gestion du Conseil Départemental dela Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Vienne (juin 2024)

En lien avec la semaine bleue (qui s'adresse aux retraités et aux personnes âgées) sur le thème « Bouger ensemble pour entretenir la flamme », l'EHPAD a réalisé un dossier comportant :

- 3 activités sportives : yoga adapté, danse sur chaise et activité aquatique
- 1 Terra aventura en intergénérationnel avec l'école primaire
- 1 après-midi « J.O. de l'EHPAD » avec t-shirts personnalisés pour les équipes, coupes et médailles
- 1 promenade gourmande « au fil de l'eau » dans Civray avec les familles des résidents

Le budget total demandé était de 4 140.68 € TTC. Nous avons reçu un accord de subvention de 208.00 € TTC.

Mise en œuvre du contrat de prévention signé avec la CARSAT

Contrat sur une durée de 3 ans et pour un investissement total de 203 960.53 € TTC dont 95 728.19 €financés par la CARSAT (soit 50% du montant HT).

Année 2024 :

- Achat de 18 hamacs pour lève-personne = 1 242.38 € (livrés fin juin et début juillet)
- Achat 25 bridges à roulettes pour la salle à manger commune du R1 = 7 700.80 € (livrés début octobre)
- Les anciennes chaises de la salle de restauration du R1 ont été réemployées dans la salle de pause du personnel.
- 1ère commande de 27 rails plafonniers + 20 moteurs + 3 systèmes de pesée = 61 451,84 €
- Formation de formateur PRAP-2S effectuée par ergo
- Formation du directeur d'établissement effectuée par Mme Savariau

Un premier versement intermédiaire de 28 718.46 € (30% du montant total) sera effectué par la CARSAT le 25/03/2025.

Achats prévus pour 2025 :

- Commande déjà effectuée pour 30 rails plafonniers + 19 moteurs = 59 568,75 €
- 20 bridges à roulettes pour la salle d'animation = 6 181 €
- 6 barres de redressement latéral « Canoli » = 600 €

Demande d'aide financière au FIPHFP - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (juillet 2024)

Quatre dossiers ont été déposés début juillet, tous concernant des aides à l'adaptation du poste de travail d'une personne en situation de handicap :

- 3 roues motorisées pour les chariots de petit déjeuner : 9 241.60 €
- 1 roue motorisée pour le chariot de linge sale : 3 080.53 €
- 3 roues motorisées pour les chariots de linge propre : 9 241.60 €
- 31 bridges à roulettes pour la salle à manger du secteur R2

A ce jour, chaque dossier est en attente de pièces justificatives (préconisation du médecin AGREE à préciser le matériel, étude de poste validée par le médecin du travail)

Demande de crédits non reconductibles 2024 (septembre 2024)

La demande doit être inférieur à 5 000 € et permettre d'améliorer la prise en charge des troubles cognitifs :

Dossier renvoyé comportant l'achat d'une borne Mélo : 4 632 €
Pas encore de réponse.

Appel à Manifestation d'intérêt – ARS (septembre 2024)

Thématique : QVCT/TMS « Prévention de l'usure professionnelle, de la santé mentale et réduction dela sinistralité en EHPAD ».

La demande ne doit pas dépasser 2 actions pour 20 000 € :

16 avenue Jean Jaurès - 86400 CIVRAY - ☏ 05 49 87 02 91 - 🖷 05 49 87 90 25
Courriel : accueil@ehpadlescapucines.fr
http://www.ehpadlescapucines.fr

Dossier renvoyé comportant l'achat de 7 chariots de nursing fermés + 4 autolaveuses (1 pour chaquesalle à manger commune + 1 pour la Chaumière) = 19 953 €

Cependant, l'EHPAD ne fait pas partie des EHPAD classés prioritaires dans les critères de sélection decet AMI.

Pas encore de réponse.
Dans l'urgence, l'EHPAD a déjà investi dans une autolaveuse (début octobre 2024).

D. Information concernant la création d'un groupe de travail sur la joie et le plaisir d'être ensemble – désignation d'un résident membre de ce groupe

Ce point sera abordé lors de la prochaine séance et présenté par Caroline Cordeau, animatrice et participante au groupe de travail.

E. Information sur la prise en charge par les kinésithérapeutes libéraux

Suite au départ en retraite de M. Philippe BARBIER, kinésithérapeute libéral qui intervenait aux Capucines depuis 44 ans, une convention est signée entre deux kinésithérapeutes libérales et l'établissement.

Elles interviendront auprès des résidents pour qui une prescription de prise en charge kinésithérapeutique sera prescrite :

- Anaïs BLAIN (mercredi matin)
- Camille ANQUETIN (vendredi matin).

III. Retour sur les demandes formulées par les résidents

Les résidents ont demandé l'ajout de produits à l'épicerie : gâteaux BN et fruits secs.
Caroline CORDEAU complètera les commandes.

IV. Travaux et équipements au sein de l'établissement

A. Information concernant la réalisation des travaux financés à 50 % par la CARSAT : cf point sur les AAA

B. Réparation du carrelage du hall d'entrée

Les travaux ont été réalisés par Mathieu Naud, agent technique, afin de diminuer les coûts.

C. Réfection de la salle à manger du R2 du lundi 2 au vendredi 6 Décembre 2024

Les travaux seront réalisés durant la semaine 49 du 2 au 6 décembre par Mathieu Naud, agent technique, afin de diminuer les coûts.

Il a déjà effectué ceux des salles de restauration du R1 et R3.

V. Plan de gestion de crise et de continuité de l'activité

Informations concernant la gestion des cas de COVID dans l'établissement.

Information concernant la gestion des cas COVID :

Un signalement de cas groupés d'IRA/COVID au sein de l'EHPAD a été fait le 10/10 et sera clôturé le 23/10/2024. 5 résidents et 1 salarié ont été dépistés au sein du même secteur.

Les mesures de "contrôle" et de "gestion" ont été mises en place : Précautions standard, de type "gouttelettes", limitation des déplacements des personnes positives au Covid-19, arrêt des activités collectives, informations des visiteurs et intervenants par affichage et mise à disposition d'EPI. Aucune propagation n'a été signalée.

Vaccination contre la grippe : 06/11/2024

Vaccination contre le COVID : 06/11/2024 ou semaine 47 selon livraison par la pharmacie.

La prochaine réunion du CVS aura lieu le jeudi 19 décembre 2024 à 14h

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président du CVS
Monsieur Jean-Claude BERT

16 avenue Jean Jaurès - 86400 CIVRAY - ☏ 05 49 87 02 91 - 🖷 05 49 87 90 25
Courriel : accueil@ehpadlescapucines.fr
http://www.ehpadlescapucines.fr